

Interpellation au Conseil communal de Nyon

PA "En Gravette" - Après les MEP de 2020, quel est l'état du projet en 2024 ?

A teneur du rapport de gestion de la Municipalité 2022, p. 208, « *les mandats d'étude parallèles (MEP), organisés en 2020 en collaboration avec la société coopérative Migros Genève, propriétaire de la parcelle N° 1945, ont abouti au choix du projet lauréat selon le programme mixte prévu. Celui-ci est composé de logements et d'activités, dont le centre commercial, et intègre un P+R, des équipements et un parc public, ainsi que la remise à ciel ouvert du cours d'eau. Les principes d'une démarche de projet ont été initiés en y associant la Migros. Les discussions se poursuivent pour mettre au point et valider la démarche et les modalités de collaboration entre Migros et la Ville, en vue du développement du projet et de l'établissement du plan d'affectation.* »

Nous sommes en 2024. En raison de l'importance de ce projet pour les logements des hauts de la ville, un point de situation détaillé s'impose.

Vu ce qui précède, le soussigné prie la Municipalité de bien vouloir renseigner le Conseil communal sur les points qui suivent :

1. Quel est l'état d'avancement (i) de l'établissement du PA « En Gravette » et – de manière plus globale – (ii) de la mise en œuvre du projet visé par les MEP organisés en 2020 en collaboration avec Migros Genève ?
2. S'ils existent, quels sont les principaux obstacles et/ou défis rencontrés à ce jour par la Municipalité pour élaborer le PA ? Quelles solutions peuvent être envisagées ou ont déjà été envisagées, le cas échéant ?
3. Est-ce que la Municipalité peut communiquer au Conseil un calendrier indicatif des étapes achevées et des prochaines étapes dans ce dossier ?

Le soussigné remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Nyon, le 24 janvier 2024

Marco Carezza

Conseiller communal du groupe UDC